



Compte rendu
CHSCT d'administration centrale
du 27 septembre 2022

La séance était présidée par M. Clément, DRH.

L'ordre du jour était :

Point 1 : approbation du procès-verbal du 5 juillet 2022 – Pour avis

Point 2 : sobriété énergétique – Pour information

Point 3 : présentation du rapport de visite du DIEPI par les membres du CHSCT-AC – Pour avis

Point 4 : rapport d'inspection de la sous-direction SET présenté par les ISST – Pour information

Point 5 : rapport d'inspection du CVRH de Paris présenté par les ISST – Pour information

Point 6 : examen des accidents professionnels – Pour information

Point 7 : examen des registres de santé, sécurité au travail – Pour information

Point 8 : suivi des demandes et propositions du CHSCT-AC – Pour information

Point 9 : questions diverses

Point 1 : approbation des procès-verbaux – Pour avis

Le procès-verbal du 5 juillet 2022 a été adopté.

Point 2 : sobriété énergétique – Pour information

Le DRH a indiqué que le contexte international entraînait des incertitudes sur l'approvisionnement en gaz et en électricité. Il a également rappelé que la 1^{re} ministre avait sorti une [circulaire le 25 juillet 2022](#) prévoyant notamment une économie d'énergie de 10 % sur 2 ans par rapport aux dépenses de 2019.

Il a indiqué la nécessité de faire un point sur la consommation énergétique notamment immobilière, incluant des indicateurs d'efficacité afin de mettre en œuvre des actions concrètes sur le moyen et long terme en identifiant les mesures les plus efficaces.

En matière d'isolation, le DRH a indiqué que l'APS avait une bonne isolation thermique. La Tour Séquoia, quant à elle, devra faire l'objet de travaux qui ne commenceront pas avant 2024 ou 2025, sans entraîner toutefois de fermeture du site. Le DRH a expliqué que les capteurs de la TS avaient été modifiés afin de ne pas se déclencher lors des rondes de sécurité. Toutefois, en cas de déclenchement au mouvement, l'allumage est limité à 30 minutes.

Le site de St-Germain est également concerné par un certain nombre de travaux restant à effectuer.

Le DRH a rappelé que **pour le chauffage ou la climatisation des bureaux, le déclenchement se faisait désormais en dessous ou au-dessus du delta 19°-26°C.**

Le DRH a indiqué que le prochain CTAC aurait à se prononcer, dans ce cadre de sobriété énergétique, **sur la fermeture des sites parisiens de l'Administration Centrale (y compris le plot I) le 31 octobre (pont pendant les vacances scolaires). Les agents devront poser soit un jour de congé, une ARTT ou un jour CET (le télétravail n'étant pas possible) [Info post-CHSCT : à la demande de la CGT, poser des heures de récupération sera aussi possible pour les agent·e·s qui en disposent]. Des agent.e.s pourront également travailler dans le cadre de leurs missions qui ne peuvent pas être reportées : maintien des bâtiments ou examen du projet de loi de finance par exemple].** Il a indiqué que le restaurant avait été prévenu mais ce n'était pas encore le cas de la crèche...

Pour la CGT cette mesure est tardive et ne permet pas aux agent·e·s d'anticiper sur cette fermeture. Si la CGT soutient la participation à la sobriété énergétique dans le cadre plus large de la protection de l'environnement, de telles mesures doivent être concertées et planifiées bien en amont. En outre, dans d'autres administrations, un jour peut-être « donné » à discrétion sans impacter les congés, ce qui devrait être l'option retenue par nos ministères dans ce cas bien particulier.

Les OS font remonter certaines problématiques :

- l'absence de fontaines à certains étages de la Tour Séquoia ou souvent en dysfonctionnement,
 - le retrait trop brutal, sans aucune information des agents, des bouteilles d'eau en plastique des restaurants ; des bouteilles ou des gourdes devraient alors être distribuées aux agents.
- L'administration a indiqué qu'elle allait étudier la situation des fontaines à eau mais a rappelé qu'en cas de dysfonctionnements, les agent·e·s pouvaient appeler le 1.22.22. Concernant le retrait des bouteilles d'eau en plastique des restaurants, le DRH a reconnu un manque de communication en amont.

Point 3 : présentation du rapport de visite du DIEPI par les membres du CHSCT-AC – Pour avis

M. Mario PAIN, chef du SHFDS était présent.

Le rapport du CHSCT-AC propose plusieurs mesures concernant le DIEPI :

Pour la MSSSI, s'inspirer de ce qui se fait dans d'autres ministères où le positionnement du FSSI est différent et le nombre d'ETP en charge de la sécurité des moyens informatiques serait plus important.

Doter dans les meilleurs délais la MSSSI d'effectifs suffisants au regard des missions (+ 1 A) et, à très court terme, veiller à la qualité de la transition suite au départ à la retraite afin de préserver les facteurs de protection actuels (équipe soudée).

Examiner le changement de rattachement du FSSI au niveau du secrétaire général (en tant que HFDS), en rattachant la MSSSI par exemple directement au niveau du SG voire de la DNUM, sous l'angle de la facilitation des conditions de travail et de l'efficacité du travail fourni.

Doter la MIE d'une taille critique suffisante et adaptée à ses missions (+ 1 A).

Rédiger un « Qui fait quoi » au niveau du service afin de clarifier pour tous les agents les activités de chacun et prioriser les missions au niveau du département.

Veiller au respect de la Charte des temps du SG, du règlement intérieur et améliorer la qualité de vie au travail en s'appuyant sur une expertise extérieure au SHFDS, voire au ministère.

Compléter la visite du CHSCT-AC par une mission de l'Inspection santé et sécurité au travail (ISST) plus particulièrement axée sur les formes de management.

Fournir un appui au chef de département et aux chefs de mission pour développer des compétences managériales permettant de prévenir les risques psychosociaux, et notamment communiquer, développer les collaborations, prévenir les conflits.

S'aider des fiches managériales : communiquer, développer les collaborations, prévenir les conflits.

Mettre à jour la note relative aux astreintes et ajouter au Règlement intérieur des temps de travail de l'administration centrale les astreintes réalisées par les cadres du département.

– Sur les conditions matérielles constatées lors de la visite sur site réalisée le 4 avril 2022 :

À souligner que les bureaux du DIEPI sont dans le même bâtiment que le CMVOA ce qui renforce le niveau de la classification défense.

Les actions mises en œuvre par suite des précédentes visites du service ont permis de remédier à un certain nombre de problèmes au sein des bureaux du département.

Cependant, dans l'ensemble des bureaux visités on note la présence de câbles et rallonges électriques dans les espaces de circulation qui devraient être mis en goulotte ainsi que de multiprises, il faudrait prévoir d'ajouter des prises en conséquence.

Il faudrait prévoir un espace multifonction (espace de stockage et d'essai) pour la mission Sécurité Systèmes d'Information afin de désengorger le bureau partagé des chargés de mission SSI qui sert aussi à recevoir du public professionnel.

Il est nécessaire de réaliser une vérification générale des stores et du système de climatisation pour les bureaux du DIEPI et d'équiper les bureaux en déficit d'éclairage de lampadaire plutôt à déclenchement manuel.

Les sols des couloirs des parties communes sont parfois tachés ou présentent des marques (usures, taches...), il faudrait prévoir un nettoyage plus conséquent que celui qui est fait au quotidien puis un changement des revêtements dégradés. Et faire une note de rappel aux agents du département que le ménage de leur bureau est fait pendant leur présence au bureau.

Les formations « alerte incendie » sont à renouveler.

M. Pain, chef de service, a indiqué déceler plusieurs inexactitudes dans le rapport et a estimé qu'il s'agissait d'une prise d'otage du CHSCT-AC par un ou deux agents qui voulaient régler leurs comptes avec leur chef.

La médecin du travail a estimé que la situation n'était pas réglée et nécessitait des actions.

Suite à la discussion, les organisations syndicales ont demandé une suspension de séance et ont émis les trois propositions complémentaires suivantes à celles initiales du rapport :

1/ Compte tenu de la gravité de la souffrance au travail d'un nombre important d'agents, les membres du CHSCT-AC demandent la mise en place rapide d'un audit social effectué par un organisme extérieur. Et à très court terme des réunions associant les différents niveaux hiérarchiques, les agents volontaires et le médecin du travail et/ou le psychologue du travail.

2/ Le Secrétaire général est le Haut fonctionnaire de défense et de sécurité. Les membres du CHSCT-AC souhaitent connaître rapidement les mesures en termes d'organisation et de fonctionnement qu'il entend mettre en œuvre afin de remédier à cette situation génératrice de RPS.

3/ Au vu du déni du chef de service, nous exigeons de rencontrer, dans les meilleurs délais, le Secrétaire général sur les conclusions et les recommandations du rapport.

Le rapport de visite du DIEPI par les membres du CHSCT-AC a été voté à l'unanimité.

Point 4 : rapport d'inspection de la sous-direction SET présenté par les ISST – Pour information

Le rapport présente plusieurs préconisations :

Recommandation 1. DUERP/PAP : vérifier l'exhaustivité du recensement des activités exercées par les agents de SET (risques, cohortes) ; apporter les compléments utiles ; apprécier l'opportunité d'actions de prévention complémentaires.

Recommandation 2. Médecine de prévention : faire réaliser par le médecin du travail, en lien avec CRHAC, la fiche relative aux risques professionnels ; annexer cette fiche au DUERP et la communiquer au CHSCT.

Recommandation 3. Management de la SST : nommer, en lien avec la DAF, des Assistants de Prévention.

Recommandation 4. Communication interne en matière de prévention : mettre en ligne sur l'intranet du service des informations pratiques et opérationnelles (contacts, registres, modes opératoires...)

Recommandation 5. Risque routier : mettre, en œuvre, en lien avec CRHAC, le PPRR ministériel au niveau du service.

Recommandation 6. Co-activité : vérifier pour chaque situation de co-activité la robustesse juridique des plans de prévention (forme et fond).

Recommandation 7. Incendie : faire suite aux observations des commissions de sécurité (APS et TS) ; faire procéder à un diagnostic des installations, SSI compris, incluant la conformité avec la réglementation en matière d'atmosphère explosive (ATEX) afin de garantir la sécurité des personnes et des biens (site de Nanterre).

Recommandation 8. Risque électrique : faire suite aux observations de l'organisme de contrôle (site de Nanterre).

Recommandation 9. Risque chimique (site de Nanterre) : veiller à réduire les dépassements de valeurs concernant les polluants chimiques et particulaires en mettant en œuvre les préconisations de l'APAVE (aération, ventilation, hygiène des locaux) ; décliner les principes généraux de prévention (PGP) en supprimant ou substituant un produit chimique dangereux par un autre de moindre dangerosité.

Recommandation 10. Equipements et machines (site de Nanterre et de Saint-Germain) : vérifier que les contrôles portent sur l'exhaustivité du parc ; faire suite aux observations des organismes certificateurs et procéder aux remises en l'état ; afficher les fiches de postes machines dans les ateliers et le garage ; retirer les équipements et machines inutilisées.

La sous-direction SET a répondu par écrit et a remédié à plusieurs points. M. Sellier, sous-directeur, a indiqué être très volontaire pour améliorer encore les choses.

Point 5 : rapport d'inspection du CVRH de Paris présenté par les ISST – Pour information

Le rapport émet plusieurs recommandations :

Recommandation 1. Organisation de la santé et sécurité au travail : rédiger, en lien avec le CMVRH, une note précisant l'organisation générale de la SST au sein du CVRH aux plans matériel et organique ; porter cette note à la connaissance des personnels.

Recommandation 2. Contrôles réglementaires : identifier les installations et équipements devant faire l'objet d'actions de contrôles et de maintenance ; procéder aux suites utiles.

Recommandation 3. Habilitations et autorisations : vérifier l'adéquation des habilitations électriques aux tâches exercées ; veiller au recyclage des formations ; délivrer les autorisations subséquentes.

Recommandation 4. Risques psychosociaux, QVT : apprécier l'opportunité d'une réflexion collective de service, type projet de service.

Recommandation 5. Amiante : compléter l'évaluation des risques pour tenir compte de la présence de matériaux et produits de la liste B ; informer les entreprises amenées à réaliser des travaux au CVRH sur la présence d'amiante dans le bâtiment ; programmer, en lien avec le propriétaire du bâtiment (RLF), la prochaine évaluation périodique.

Recommandation 6. Co-activité : appliquer la réglementation ; compléter la matrice du tableau de bord des situations de co-activité à des fins de pilotage opérationnel.

Recommandation 7. Risque incendie : assurer la maintenance du SSI ; faire réaliser un audit de sécurité incendie dans les meilleurs délais ; établir une consigne de sécurité incendie.

Le CVRH a répondu par écrit sur plusieurs points.

La CGT a rappelé quelques éléments du baromètre social du CMVRH.

Seulement 50 % des agents se sentent reconnus et valorisés. Les 2/3 des agents ne se sentent pas acteurs des changements conduits dans leur direction. 34 % des agents du CMVRH par rapport au 17 % au global MTE proposent comme amélioration de “mieux faire circuler l’information, plus de transparence - Mieux définir les lignes directrices, les rôles et les marges de manœuvre de chacun pour plus d’autonomie et de transversalité”.

Un plan d’action dans le cadre du Comité Technique avait été convenu avec la Direction de travailler sur 10 points (les plus parlants) afin de mettre en œuvre des changements dans le quotidien.

L’administration a indiqué qu’un programme de travail était en cours sur 2022 et 2023.

Point 6 : examen des accidents professionnels – Pour information

Au total, entre le 15 juin 2022 et le 01 septembre 2022, 10 accidents professionnels de trajet ont été reconnus imputables au service :

- 3 accidents à vélo
- 7 accidents sur la voie publique

L’ensemble de ces accidents a donné lieu à un entretien avec les victimes.

La CGT a posé la question de savoir si des formations à la conduite/sécurité en vélo étaient proposées aux victimes. La présidente du CLAS a indiqué que le CLAS proposait des ateliers à tous les agent·e·s. Le DRH considère que les victimes, du fait de leur accident, sont particulièrement sensibilisées.

La CGT estime qu’une proposition d’accompagnement devrait être spécifiquement faite aux victimes.

Point 7 : examen des registres de santé, sécurité au travail – Pour information

– Registre de santé et de sécurité au travail :

2 signalements ont été inscrits entre le 15 juin et le 1^{er} septembre 2022, relatifs à des nuisances olfactives dues à des odeurs de tabac.

Une enquête a eu lieu. Aucun agent n’est mis en cause et aucun mégot n’a été trouvé. Il semble que ces odeurs puissent venir des vêtements.

– Registre spécial de santé et de sécurité au travail et de signalement de dangers graves et imminents :

Aucun signalement inscrit.

Point 8 : suivi des demandes et propositions du CHSCT-AC – Pour information

Un bilan des bureaux partagés (demandé par la CGT), et de l'expérimentation du flexibureau n'a pas encore été validé. La CGT avait demandé un bilan par un organisme indépendant, l'administration va faire elle-même son propre bilan...

Une note est en préparation relative à l'utilisation des escaliers de secours : elle prévoira l'autorisation d'utilisation excepté aux horaires durant lesquels les rondes de sécurité sont trop espacées.

Concernant le bureau F2, l'administration a indiqué que les situations individuelles avaient été réglées, que les mobilités demandées avaient eu lieu et que la situation était désormais apaisée.

Point 9 : questions diverses

Questions écrites de la CGT :

- Suite à son alerte en amont du dernier CHSCT, la CGT demande un point sur la situation à PAM et la pérennité des effectifs affectés en renfort. Cela fait plusieurs années que le manque d'effectifs écrase les agent·e·s, la CGT estime qu'il faut des postes supplémentaires pérennes.

L'administration a souligné que des renforts avaient été recrutés et qu'il faut attendre que les postes publiés soient pourvus.

La CGT estime que les renforts recrutés (non pérennes) pourront peut-être permettre de rattraper le retard, mais le turn-over depuis plusieurs années ne semble pas alerter les responsables sur la nécessité de postes pérennes supplémentaires...

- La CGT demande un point d'information sur les éventuels projets actuels et à venir de dématérialisation et/ou externalisation. De tels projets sont-ils en cours dans certaines directions/services sans que les élu·e·s du personnel, les agent·e·s concerné·e·s et les organisations syndicales soient consulté·e·s ? Dans de tels cas des études d'impacts et ces consultations sont indispensables.

L'administration a affirmé qu'il n'y avait pas de tel projet. Dont acte.

- La CGT rappelle qu'elle estime que la présence d'un seul médecin pour les agents de l'administration centrale est insuffisante et demande un médecin supplémentaire. L'administration fait-elle des recherches ?

L'administration a une nouvelle fois souligné la difficulté à recruter des médecins de prévention. La médecin du travail a également souligné cette difficulté mais a indiqué qu'elle aimerait bien avoir une ou un autre médecin.

La CGT est bien consciente de cette difficulté (conséquence de décennies politiques d'abandon de la médecine de prévention et de financiarisation de la santé en général). Néanmoins elle estime qu'un

médecin n'est pas suffisant pour l'ensemble des agent·e·s de l'administration centrale et que des recherches doivent continuer.

- La CGT demande que tous les déménagements de bureaux respectent la norme minimale de travail de l'AFNOR et l'accord passé avec les OS lors du déménagement vers la TS. Quelle est la position de l'administration ?

L'administration répond concernant le déménagement du PUCA et de Diagonal qu'il faut tenir compte du télétravail, du développement de la visioconférence et de la nécessité de rassembler les équipes qui travaillent ensemble. Elle estime qu'il faut « optimiser » la situation dans le respect de la charte d'occupation des locaux, sans open space ou flex office. La direction de l'immobilier de l'État incite à baisser les mètres carrés des bureaux. L'administration affirme que l'ensemble des effectifs, y compris les stagiaires, sera bien pris en compte pour établir les trames et les mètres carrés.

Une pétition intersyndicale FO/CGT/CFDT est en cours de signature [MAJ post CHSCT : signée par la quasi-totalité des personnels concernés et remise au DRH pendant le CTAC à l'intention du SG).

Pour la CGT, encore une fois, les agent·e·s, où qu'ils soient, doivent disposer d'un espace de travail suffisant, calme, avec du matériel attitré pour chacun·e ; si certains cas particuliers peuvent justifier que des agents travaillent dans un même bureau, cela ne doit se faire qu'après accord des agentes et agents concerné·e·s (par consultation anonyme pour éviter toute pression) et consultation des élu·e·s.

- Quelle est la situation concernant le COVID en AC, des mesures sont-elles bien prévues pour faciliter la vie des agent·e·s en cas de reprise de l'épidémie ?

L'administration est en attente d'éventuelles directives interministérielles et/ou du ministère de la santé.

- Suite à plusieurs remontées d'agents sur la difficulté de s'orienter dans l'APS (absence d'information concernant les services présents aux différents étages) et compte tenu des déménagements récurrents, nous demandons des moyens d'information (panneaux à réglettes ? Infos sur les écrans ?).

L'administration a souligné qu'il y avait des « totems » en TS et en APS qui étaient mis à jour régulièrement.

Beaucoup d'agents et visiteurs ne les voient pas...

Autres questions abordées :

Une charte pour l'efficacité des relations entre les cabinets ministériels et l'administration a été transmise aux directions, elle est mise en œuvre et un bilan sera fait. L'administration se renseigne sur sa communicabilité et si elle est avérée elle sera communiquée aux OS.

L'administration a indiqué qu'un double travail était en cours sur l'organisation de la chaîne de GA Paye et le recours accru au numérique.

Dans le cadre du chantier « GA Paye », un certain nombre de process doivent être redéfinis sur qui fait quoi entre BRH, service de gestion administrative et service paye ; d'autre part, en matière de numérique, l'idée est d'utiliser la dématérialisation de pièces pour simplifier et optimiser le travail également en matière de gestion administrative et de paye.

En outre, l'administration a indiqué que des missions en doublons avaient été identifiées à CRHAC, il a été mis fin à ces doublons, mais aucune mission n'a été identifiée pouvant éventuellement être supprimée ou transférée.

Pour la CGT, il y a un manque de personnels à CRHAC, auquel l'administration oppose les impératifs de la loi de finance et une recherche d'optimisation constante du fonctionnement. Là comme ailleurs, ce sont les agent·e·s qui en font les frais.

N'oubliez pas que si vous rencontrez des problèmes d'hygiène, sécurité, conditions de travail, vous pouvez faire un signalement via l'intranet : <http://intra.ac.e2.rie.gouv.fr/registre-de-sante-et-de-securite-au-travail-a6842.html>

Le mode d'emploi des registres est indiqué sur la page.

N'hésitez pas à nous contacter si besoin.

Représentant·e·s CGT à ce CHSCT d'AC :

- Jacques GIRAL : jacques.giral@i-carre.net
- Dominique CITRON : dominique.citron@i-carre.net